



Le présent registre, destiné à inscrire les actes de mariage de la mairie de *Waldorf* pendant l'an 1813, et contenant *quatorze* feuillets, a été coté et paraphé par premier et dernier, par nous, *Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Cologne* le *28 Décembre* 1812.

premier feuillet.

N° 1. ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *treize* le *deux* du mois de *Janvier* par-devant nous *Jacques Meuser* Maire de *Waldorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *François Desum* âgé de *Cinquante trois* ans, né à *hemmerich* département de *la Moselle* profession de *Sourcier* demeurant à *hemmerich* département de *la Moselle* fils de *Michael Desum* et de *Anne Oertens Dederichs*

Et demoiselle *Anne Marie Fischchenich* âgée de *quarante* ans, née à *hemmerich* département de *la Moselle* profession de *Sourcier* demeurant à *hemmerich* département de *la Moselle* fille de *Matthias Fischchenich* et de *feu Anne Marie Pfeiffer* demeurant à *hemmerich* département de *la Moselle*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorf* - savoir, la première le *deux* et la seconde le *deux* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des *deux* extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *François Desum* et *Anne Marie Fischchenich* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Heinrich Wintjesch* âgé de *48* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *hemmerich* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Guillaume Pfeiffer* âgé de *37* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *hemmerich* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Christien Soentgen* âgé de *25* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *hemmerich* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Leonard Schmitt* âgé de *58* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *hemmerich* qui nous a dit être *voisin* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *Sulvan in savoir Sieur Meuser*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *vingt* le *vingt* du mois de *Janvier* par-devant nous *Jacques Meude* Maire de *Waldorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Henry Schmitt*.

âgé de *vingt* *Cinq* ans, né à *Waldorf* département de *la Moselle* profession de *Cultivateur* demeurant à *Desvres* département de *la Moselle* fils de *Jean Schmitt* et de *Marie Esh* demeurant à *Waldorf* département de *la Moselle*.

Et demoiselle *Veronique Prosser* âgée de *vingt* *trois* ans, née à *Ullersviller* département de *la Moselle* profession de *servante* demeurant à *Bornheim* département de *la Moselle* fille de *Georges Prosser* et de *Marie Hals* épouse de *Georges* demeurant à *Ullersviller* département de *la Moselle*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorf* - savoir; la première le *vingt* du mois de *Janvier* courant et la seconde le *vingt* du même mois - que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes *Jean Schmitt* et *Marie Esh* père et mère de *Henry Schmitt*, et *Jean Prosser* de *Veronique Prosser* présents à l'acte ont dûment consenti.

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Henry Schmitt* et *Veronique Prosser* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Schmitt* âgé de *33* ans, profession de *Journalier* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *frère* de l'époux, et *Jean Schaefer* âgé de *28* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Desvres* qui nous a dit être *ami* de l'époux, et *Jean Prosser* âgé de *52* ans, profession de *Journalier* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *parent* de l'époux, et *Mathieu Klemm* âgé de *60* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *ami* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le present acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Henry Schmitt
Jean Schmitt, et *Marie Esh*, *Jean Schaefer*, *Jean Prosser* et *Mathieu Klemm* ont dûment refait leurs signatures.
Meures



N.º 3.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *treize* le *vingt sept* du mois de *Janvier* par-devant nous
Jacques Meuser Maire de *Waldrach* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Waldrach*

âgé de *quarante deux* ans, né à *Mettenloch* - département de *la Basse* - profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Bornheim* - département de *la Basse* - fils de *Jean Pierre*
Waldrach et de *Marie Jolly* épouse de *Jacques Meuser*
 demeurant à *Dersdorf* - département de *la Basse*.

Et demoiselle *Anne Kromholtz*
 âgée de *quarante deux* ans, née à *Muesberg* - département de *la Basse*
 profession de *Cultivatrice* demeurant à *Bornheim* - département de *la Basse*
 fille de *Georg Kromholtz* et de *Marie Kasper*
Preij demeurant à *Muesberg* - département de *la Basse*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldrach* - savoir, la première le *dix sept* de *Janvier* et la seconde le *vingt quatre* du même *mois* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d'extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Waldrach* et *Anne Kromholtz* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *George Kros* âgé de *54* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Brenig* qui nous a dit être *parent* de l'époux et *Georg Kros* âgé de *31* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Dersdorf* qui nous a dit être *beau-frère* de l'époux et *Jean Kromholtz* âgé de *40* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Brenig* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Guilleaume Wertz* âgé de *40* ans, profession de *meunier* demeurant à *Brenig* qui nous a dit être *ami* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Peter Kromholtz
Willehelm Wertz

Johann Waldrach
George Kros
George Kros
Johann Kros
Meuser

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *treize* le *vingt sept* du mois de *Janvier* — par-devant nous
Jacques Meuser Maire de *Walhoff* — officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Henry Stuber*
 âgé de *vingt Cinq*
 ans, né à *Muehlenhausen* département de *Rhin et Moselle* profession d. *Cultivateur*
 demeurant à *hemmerich* — département de *la Moselle* — fils de *Clara Stuber* qui
 a été a seule contentée — et de *Jean Marie Stuber*
 demeurant à *Muehlenhausen* département de *Rhin et Moselle*

23/12/37

Et demoiselle *Gertrude Wals*
 âgée de *vingt* ans, née à *hemmerich* — département de *la Moselle*
 profession d. *servante* — demeurant à *hemmerich* — département de *la Moselle*
 fille de *Werni Wals* — et de *Julie Welsch* qui
 ont été a seule contentée — demeurant à *hemmerich* — département de *la Moselle*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walhoff* — savoir; la première le *deux sept* du mois de *Janvier* et la seconde le *vingt quatre* du même mois — que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d'extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Henry Stuber* — et *Gertrude Wals* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Mathieu Wals* — âgé de *18* — ans, profession d. *Cultivateur* demeurant à *hemmerich* qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Wendelin Truescher* — âgé de *31* — ans, profession d. *tisseur* demeurant à *Walhoff* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Pierre Petteheim* — âgé de *26* — ans, profession d. *Cultivateur* demeurant à *Walhoff* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Theodor Hofman* — âgé de *38* — ans, profession d. *cabaretier* demeurant à *Walhoff* qui nous a dit être *ami* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *Gertrude Wals, Wendelin Truescher* ont déclaré savoir signer.

Mathieu Wals
Pierre Petteheim
Theodor Hofman
Jacques Meuser



3
2

N.º 5

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *trois* le *six* du mois de *février* par-devant nous
Jacques Meuser Maire d. *Walsdorf* - officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Gerhard Schwingeler*

âgé de *trent sept* ans, né à *Sernich* - département d. *la Moselle* - profession d. *Cultivateur*
demeurant à *Sernich* - département d. *la Moselle* - fils de *Jacques*
Schwingeler et de *feu Marie Geyer*
demeurant à *Sernich* - département d. *la Moselle*

Et demoiselle *Anne Marie Hartman*
âgée de *vingt sept* ans, née à *Sernich* - département d. *la Moselle*.
profession d. *Cultivateur* - demeurant à *Sernich* - département d. *la Moselle*.
fille de *Mathieu Hartman* et de *Georgette*
Wals demeurant à *Sernich* - département d. *la Moselle*, qui prouvent
l'acte ont été constatés.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie de *Walsdorf* - savoir, la première le *trente* du mois de *janvier* dernier
et la seconde le *sept* du mois courant - que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée ;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Gerhard Schwingeler et *Anne Marie Hartman*
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Michael Hartman* - âgé
de *25* - ans, profession d. *Cultivateur* - demeurant à *Sernich* qui nous a
dit être *frère* de l'épouse.
et de *Pierre Petrusheim* - âgé de *45* - ans, profession d. *Cultivateur*
demeurant à *Walsdorf* - qui nous a dit être *ami* de l'époux
et de *Wendelin Kriescher* - âgé de *32* - ans, profession d. *tailleur*
demeurant à *Walsdorf* - qui nous a dit être *ami* de l'épouse
et de *Theodor Kriescher* - âgé de *32* - ans, profession d. *Cultivateur*
demeurant à *Walsdorf* - qui nous a dit être *ami* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture. *Anne Marie Hartmann, Michel Hartmann et Wendelin Kriescher*

Gerhard Schwingeler *Michael Hartman*
Jacob Schwingeler *Wendelin Kriescher*
Pierre Petrusheim *Theodor Kriescher*
Meuser

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *trois* le *six* *sept* du mois de *février* par-devant nous
Auguste Meuser Maire d. *Walsp* - officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Pierre Klett*

âgé de *vingt deux* ans, né à *Besoff* - département de *la Moselle* - profession d. *tisserand*
demeurant à *Saer* - département de *la Moselle* - fils de *feu Christian*
Klett et de *Margarethe Braunweiler*

à l'acte a déclaré consentir.
Et demoiselle *Elisabeth Jasbender*
âgée de *vingt deux* ans, née à *Besoff* - département de *la Moselle*
profession d. *servante* - demeurant à *Saer* - département de *la Moselle*
fille de *Charles Jasbender*, qui présente à l'acte a et d'acte consentie, et de
Gertruse Branger demeurant à *Mœrs* - département de *la Moselle*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie de *Walsp* - savoir; la première le *sept* du mois de *février*
et la seconde le *quatorze* du même mois que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir d'extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Pierre Klett et *Elisabeth Jasbender*
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Klett* âgé
de *vingt* ans, profession d. *Journelier* - demeurant à *Besoff* qui nous a
dit être *frère* de l'époux.
et *Pierre Pettesheim* - âgé de *soixante* ans, profession d. *Cachemier*
demeurant à *Walsp* - qui nous a dit être *ami* de l'époux.
et *Wendelin Frosche* - âgé de *38* ans, profession d. *tisserand*
demeurant à *Walsp* - qui nous a dit être *ami* de l'époux.
et *Christy Rafman* - âgé de *32* ans, profession d. *cabarnetier*
demeurant à *Walsp* - qui nous a dit être *ami* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture. *Elisabeth Jasbender et Wendelin Frosche ont dit*
ce savoir
Carl Frosche
Johannes Klett
Pierre Pettesheim
Meuser
Peter Klett



N.º 7

ACTE DE MARIAGE.

24/2

L'AN mil huit cent *trois* le *Vingt quatre* du mois de *février* par-devant nous
Jacques Meuser Maire de *Walvoff* — officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Henry Rayme*

ans, né à *Walvoff* — département de *la Moselle* — âgé de *Vingt huit*
demeurant à *Walvoff* — département de *la Moselle* — profession d. *Cultivateur*
Rayme — fils d. *François*
et d. *Marguerite Linnemann*
demeurant à *Remmich* — département de *la Moselle*.

27/20 986

Et demoiselle *Eve Jetteu*
âgée de *Vingt trois* — ans, née à *Muehlenbauden* — département de *Rhin et Moselle*
profession d. *Cultivatrice* — demeurant à *Remmich* — département de *la Moselle*
filles d. *Pierre Joseph Jetteu* — et d. *Elmne Gutouche*
Broche — demeurant à *Muehlenbauden* — département de *Rhin et Moselle*.

XX

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walvoff* — savoir, la première le *quatorze* du mois de *février* et la seconde le *Vingt un* du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Henry Rayme* — et *Eve Jetteu* — sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jacques Scheff* — âgé de *58* — ans, profession d. *Cultivateur* — demeurant à *Remmich* — qui nous a dit être *oncle* — de l'épouse.
et *Jean Schmeckel* — âgé de *58* — ans, profession d. *Cultivateur* — demeurant à *Walvoff* — qui nous a dit être *oncle* — de l'épouse.
et *Thomas Vianden* — âgé de *30* — ans, profession d. *Cultivateur* — demeurant à *Walvoff* — qui nous a dit être *ami* — de l'épouse.
et *Pierre Kellshelm* — âgé de *46* — ans, profession d. *Cultivateur* — demeurant à *Walvoff* — qui nous a dit être *ami* — de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Henry Rayme *Conrad Vianden*
Jacques Scheff *Peter Kellshelm*
Jean Schmeckel
Thomas Vianden
Pierre Kellshelm
Meuser

Annuaire Civil
N.º 7
H. Gostobon
N.º 19
S.A. M. M. M.
S.A. M. M. M.
27/20 986

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *trois* le *vingt quatre* du mois d. *février* - par-devant nous
Jacques Meuses Maire d. *Waldruff* - officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Hubert Wolf*.

ans, né à *Strasfeld* département d. *Rhin et moule* âgé de *vingt cinq* -
demeurant à *Bonheim* département d. *la Moselle* - profession d. *Cultivateur*
Wolf et d. *Christin Wischke* épouse d. *Jacques*

Et demoiselle *Christin Scheifgen*
âgée de *vingt* ans, née à *Botzdaff* département d. *la Moselle*
profession d. *Cultivateur* demeurant à *Botzdaff* département d. *la Moselle*
fille d. *Henry Scheifgen* et d. *Marguerite*
Houbert épouse d. *Jacques* demeurant à *Botzdaff* - département d. *la Moselle*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie d. *Waldruff* - savoir; la première le *quatorze* du mois d. *février*
et la seconde le *vingt* du même mois que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir d. *extraits de naissance des parties contractantes*

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Hubert Wolf et *Christin Scheifgen*
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Wirtz* âgé
de *40* - ans, profession d. *Cultivateur* - demeurant à *Botzdaff* - qui nous a
dit être *voisin* de l'époux
et *Leonard Houbert* - âgé de *63* - ans, profession d. *Cultivateur*
demeurant à *Botzdaff* qui nous a dit être *parent* - de l'épouse
et *Hubert Fey* - âgé de *40* - ans, profession d. *Journalier*
demeurant à *Botzdaff* - qui nous a dit être *voisin* - de l'époux
et *Pierre Betteheim* - âgé de *46* - ans, profession d. *Cultivateur*
demeurant à *Waldruff* - qui nous a dit être *ami* - de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture. *Christin Scheifgen et Hubert Fey ont*

declaré ne savoir signer.
Johann Wirtz *Pierre Betteheim*
Leonard Houbert *Meuses*
Johann Fey



N.º 9

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *treize* le *Vingt Cinq* du mois de *février*
Jacques Meuser Maire de *Walsdorf* par-devant nous
 l'état civil, sont comparus le sieur *Martin Klein* - officier de

ans, né à *Brenig* - département de *la Moselle* - âgé de *Vingt Six*
 demeurant à *Brenig* - département de *la Moselle* - profession de *Cultivateur*
Klein et d. *Anne Catharina Mull* qui présente
 demeurant à *Brenig* - département de *la Moselle*.

Et demoiselle *Margaritha Schopp*
 âgée de *Vingt Six* ans, née à *Brenig* - département de *la Moselle*
 profession de *Cultivatrice* - demeurant à *Brenig* - département de *la Moselle*.
 fille d. *Jean Schopp* qui présente à l'acte *Anne Lempert*
 demeurant à *Brenig* - département de *la Moselle*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux et
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
 la mairie de *Walsdorf* - savoir, la première le *quatorze* du mois de *février*
 et la seconde le *Vingt six* du même mois - que les actes dressés sur ces publica-
 tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée ;
 faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
 présent acte, savoir d'iceux extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que

Martin Klein et *Margaritha Schopp*
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Henry Pratz* - âgé
 de *66* - ans, profession de *Cultivateur* - demeurant à *Brenig* - qui nous a
 dit être *beau-père* de l'époux.
 et *Guillaume Sybertz* - âgé de *35* ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Brenig* - qui nous a dit être *beau-père* - de l'époux.
 et *Pierre Netterheim* - âgé de *45* - ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Walsdorf* - qui nous a dit être *ami* - de l'époux.
 et *Jean Lommeyheim* - âgé de *40* ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Brenig* - qui nous a dit être *voisin* - de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
 qu'il leur en a été fait lecture.

Martin Klein
Peter Netterheim
Margaritha Schopp
Sybertz et *Jean Lommeyheim* ont déclaré en savoir signés
Meuser

27/5/20

27/9/20

XX

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent trois le Vingt Six - du mois de Janvier - par-devant nous Jacques Meuser Maire d. Walsopp - officier de l'état civil, sont comparus le sieur Jean Klett.

âgé de vingt deux ans, né à Walsopp - département de la Moselle - profession d. Cultivateur demeurant à Walsopp - département de la Moselle - fils de Christian Klett et d. Elisabeth Linck

à l'acte ont été consentis demeurant à Walsopp - département de la Moselle qui présente Et demoiselle Gertrude Dux âgée de vingt trois ans, née à Walsopp - département de la Moselle profession d. Cultivateur demeurant à Walsopp - département de la Moselle fille de feu Mathias Dux et d. Anne Bröcher

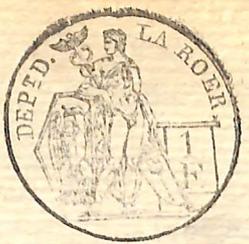
Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Walsopp - savoir; la première le Quatorze sur le mois de Janvier et la seconde le Vingt six - sur le même mois que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Jean Klett et Gertrude Dux sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Pierre Dux âgé de 47 ans, profession d. particulier - demeurant à Walsopp - qui nous a dit être parent de l'époux et Jean Dernen âgé de 61 ans, profession d. Cultivateur demeurant à Walsopp - qui nous a dit être oncle de l'époux et Christian Schmeiser âgé de 50 ans, profession d. Cultivateur demeurant à Walsopp - qui nous a dit être oncle de l'époux et Theodor Hofman âgé de 40 ans, profession d. Cultivateur demeurant à Walsopp - qui nous a dit être voisin de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. Jean Klett

Signature of witnesses and parties: Jacques Meuser, Gertrude Dux, Jean Klett, Christian Schmeiser, Theodor Hofman, Pierre Dux, Jean Dernen. Includes a signature 'Meuser' at the bottom.



ACTE DE MARIAGE.

N° 11
1806

L'AN mil huit cent *trois* le *Vingt Six* du mois de *février* par-devant nous
Jacques Meuser Maire de *Walzen* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Pierre Weiler*

ans, né à *Wissig* - département de *la Moselle* - âgé de *vingt neuf*
demeurant à *Wissig* - département de *la Moselle* - profession de *Cultivateur*
Weiler et de *Elisabeth Brodespo* - fils de *Jean*

présent à l'acte a déclaré contracter.
Et demoiselle *Jde Frings*
âgée de *vingt huit* ans, née à *Bornheim* - département de *la Moselle*
profession de *Cultivatrice* demeurant à *Bornheim* - département de *la Moselle*
fille de *Henry Frings* et de *Catherine*

Bruno Frings demeurant à *Bornheim* - département de *la Moselle* qui présente
a l'acte ont déclaré contracter.
Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux et

attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie de *Walzen* - savoir, la première le *quatorze* du mois de *février*
et la seconde le *vingt un* du même mois que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée ;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes.

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Pierre Weiler et *Jde Frings*
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Weiler* - âgé
de *39* - ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Wissig* - qui nous a
dit être *Alex* de l'épouse
et *Martin Weiler* - âgé de *35* ans, profession de *Cultivateur*
demeurant à *Wissig* - qui nous a dit être *Jean* - de l'épouse
et *Pierre Frings* - âgé de *60* - ans, profession de *Musicien*
demeurant à *Bornheim* - qui nous a dit être *oncle* - de l'épouse
et *Pierre Frings* - âgé de *27* - ans, profession de *Musicien*
demeurant à *Bornheim* - qui nous a dit être *cousin* - de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture.

Peter Weiler *Joseph Frings* *Martin Frings*
Jacques Meuser *Peter Frings*
Elisabeth Brodespo *Jde Frings* et *Pierre Frings* ont déclaré
me *Jacques Meuser* *Sigis*
Meuser

1806/4. 83
1806/5. 81

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *treize* le *Neuf sept* du mois de *février* par-devant nous
Jacques Meuser Maire d. *Walsdorf* - officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Moersch*

âgé de *trente deux* ans, né à *hemmerich* - département d. *la Moselle* - profession d. *Cultivateur*
 demeurant à *hemmerich* - département d. *la Moselle* - fils de *Jean Moersch*
 et d. *Elisabeth Klein*

d. *l'acte ont déclaré contractants* demeurant à *hemmerich* - département d. *la Moselle* qui pour
 Et demoiselle *Marie Krentenich*
 âgée de *trente* ans, née à *hemmerich* - département d. *la Moselle*
 profession d. *Cultivateur* demeurant à *hemmerich* - département d. *la Moselle*
 fille d. *Ferdinand Krentenich* et d. *Sybilé Koch*
 demeurant à *hemmerich* - département d. *la Moselle*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d. *Walsdorf* - savoir; la première le *quatorze* du mois de *février* et la seconde le *vingt deux* du même mois - que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d. *ces* extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Moersch* et *Marie Krentenich* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Henry Krentenich* - âgé de *26* ans, profession d. *Cultivateur* - demeurant à *hemmerich* - qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Germain Emmerich* - âgé de *48* ans, profession d. *Cultivateur* - demeurant à *hemmerich* - qui nous a dit être *voisin* de l'époux, et *Jean Biegelstein* - âgé de *48* ans, profession d. *Cultivateur* - demeurant à *hemmerich* - qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Ferdinand Brenig* - âgé de *29* ans, profession d. *Cultivateur* - demeurant à *hemmerich* - qui nous a dit être *voisin* de l'époux,

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Jean Biegelstein
Ferdinand Brenig
Jean Moersch, mari Krentenich, Ferdinand Krentenich
Henry Krentenich, Elisabeth Klein ont déclaré se
solenniser



7

N° 19

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *treize* le *Vingt huit* du mois de *Avril* par-devant nous
Jaques Meudor Maire d. *Waldorf* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Geofroi Nord* âgé de *52* ans,

né à *Bonheim* - département de *la Moselle* - profession d. *Cultivateur*
demeurant à *Walbeberg* - département de *la Moselle* - fils de *Jean Nord*,
et de *Sybill Schrodoff* épouse de *Jean Nord*
demeurant à *Bonheim* - département de *la Moselle*.

Et demoiselle *Catherine Engels* âgée de *27* ans, née à *Bonheim* - département de *la Moselle*,
profession d. *Couturière* demeurant à *Bonheim* - département de *la Moselle*,
fille de *Geofroi Engels* et de *Catherine*
Schnee épouse de *Jean Nord* - demeurant à *Bonheim* - département de *la Moselle*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorf* - savoir, la première le *deux huit* *Avril* et la seconde le *deux* *Avril* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir de *deux* extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que

Geofroi Nord et *Catherine Engels* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Putz* âgé de *37* ans, profession d. *Couturière* - demeurant à *Bonheim* - qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Jean Scheff* âgé de *37* ans, profession d. *Cultivateur* demeurant à *Bonheim* qui nous a dit être *voisin* de l'épouse et *Jean Staggendoff* âgé de *40* ans, profession d. *Cultivateur* demeurant à *Bonheim* - qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *George Nord* âgé de *52* ans, profession d. *Cultivateur* demeurant à *Brenig* - qui nous a dit être *voisin* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Josau Schmitt *Geofroi Nord* *Catherine Engels* et *Jean Staggendoff* ont déclaré ne savoir signer
Meudor

01/3. 1760

01/5. 1760

XX

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *trois* le *vingt neuf* du mois d' *Avril* - par-devant nous
Jacques Meunier Maire de *Waldruff* - officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Clement Mulheud* -

âgé de *vingt sept*
ans, né à *Dersdorf* - département d' *le Rhin* - profession d' *Cultivateur*
demeurant à *Bonheim* département d' *le Rhin* fils de *Joseph*
Mulheud - et d' *Christine Pohl* qui prouvent par acte ont
selon consenti - demeurant à *Dersdorf* - département d' *le Rhin*.

Et demoiselle *Elisabeth Alsemacher*
âgée de *vingt cinq* - ans, née à *Siehlen* - département d' *le Rhin*
profession d' *Cultivateur* demeurant à *Bonheim* département d' *le Rhin*
fille d' *Jean Mathieu Alsemacher* - et d' *Agnes Adolphe* qui
selon consenti demeurant à *Siehlen* - département d' *le Rhin*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie d' *Waldruff* - savoir; la première le *deux* et le *trois* du mois d' *Avril*
et la seconde le *quatre* que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir d' *deux* extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Clement Mulheud - et *Elisabeth Alsemacher*
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Pütz* - âgé
de *37* - ans, profession d' *ouvrier* - demeurant à *Bonheim* qui nous a
dit être *voisin* - de l'époux.
et *Mathieu Schaefer* - âgé de *58* - ans, profession d' *Cultivateur*
demeurant à *Bonheim* - qui nous a dit être *voisin* - de l'époux.
et *Pierre Alsemacher* - âgé de *26* - ans, profession d' *Cultivateur*
demeurant à *Siehlen* - qui nous a dit être *voisin* - de l'époux.
et *Theodor Hofmann* - âgé de *38* - ans, profession d' *cabaretier*
demeurant à *Waldruff* - qui nous a dit être *ami* - de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte; après
qu'il leur en a été fait lecture. *Joseph Meunier, Jacques Pohl, Agnes Adolphe*
et *Elisabeth Alsemacher* ont déclaré ne savoir signer

Mathieu Schaefer *Joseph Meunier* *Jacques Pohl*
Pierre Alsemacher *Agnes Adolphe*
Theodor Hofmann *Elisabeth Alsemacher*
Maires
Jacob Alsemacher
Guillaume Joseph Hofmann



N° 15

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *trois* le *Cinq* — du mois de *May* — par-devant nous
Jacques Meuser Maire d. *Walsdorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Guillaume Joseph Lueveu*

âgé de *Vingt trois* ans, né à *Wicktrich* département de *la Moselle* — profession de *Cultivateur*.
demeurant à *Remmels* — département de *la Moselle* — fils de *Antoine Lueveu*

et de *Anne Marie Gymnich* qui par son état *de s'occuper de son commerce* a consenti. demeurant à *Dissenbach* — département de *la Moselle*.

Et demoiselle *Katharine Bruehl* âgée de *vingt trois* ans, née à *Proesberg* — département de *la Moselle* profession de *Cultivateur* demeurant à *Remmels* — département de *la Moselle* fille de *Henri Bruehl* et de *Anne Margaritha Bruehl* demeurant à *Proesberg* — département de *la Moselle*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walsdorf* — savoir, la première le *vingt deux* et la seconde le *vingt trois* du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée ; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir de *deux* extraits de naissance des parties contractantes

1830

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Guillaume Joseph Lueveu* et *Katharine Bruehl* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Linné* âgé de *40* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Proesberg* qui nous a dit être *beaufrère* de l'épouse et *Jean Hilmer* — âgé de *vingt* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Walsdorf* qui nous a dit être *beaufrère* de l'épouse et *Henri Bruehl* — âgé de *60* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Proesberg* qui nous a dit être *beaufrère* de l'épouse et *Théodore Hilmer* — âgé de *40* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Walsdorf* — qui nous a dit être *beaufrère* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Guillaume Joseph Lueveu et *Katharine Bruehl*, *Antoine Lueveu* et *Anne Marie Gymnich*, ainsi que les autres témoins ont déclaré en faire lecture.
Meuser

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *trois* le *dix neuf* - du mois de *Mai* - par-devant nous
Jacques Meuser Maire d. *Waldruff* - officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Jacques Fonteyu*

ans, né à *Waldruff* - département d. *la Moselle* - profession d. *Journalier*
demeurant à *Waldruff* - département d. *la Moselle* - fils de *Jean*
Fonteyu et d. *Elisabeth Schorn*

L'acte a été consenti demeurant à *Waldruff* - département d. *la Moselle*, qui présente
Et demoiselle *Anne Christine Boley*
âgée de *Vingt quatre* - ans, née à *Muckershausen* département d. *Rhin et Moselle*
profession d. *servante* - demeurant à *Waldruff* - département d. *la Moselle*
fille d. *Jean Boley* et d. *Ann Catharin meuser*

qui présents à l'acte ont consenti demeurant à *Muckershausen* département d. *Rhin et Moselle*
Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie d. *Waldruff* - savoir; la première le *neuf Mai* -
et la seconde le *deux de même mois* - que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir d. *les* extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Jacques Fonteyu - et *Anne Christine Boley*
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Michael Schlauss* - âgé
de *40* - ans, profession d. *Journalier* - demeurant à *Waldruff* - qui nous a
dit être *neveu* de l'époux
et *Henry Fritzeu* - âgé de *58* - ans, profession d. *Cultivateur*
demeurant à *Waldruff* - qui nous a dit être *voisin* - de l'époux
et *Wenzelin Fuchs* - âgé de *30* - ans, profession d. *tailleur*
demeurant à *Waldruff* - qui nous a dit être *ami* - de l'époux
et *Pierre Pallubeim* - âgé de *46* - ans, profession d. *Serrurier*
demeurant à *Waldruff* - qui nous a dit être *ami* - de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture.

Jacob Hanfmann
Elisabeth Schorn, Anne Christine Boley, Jean Boley
et Anne Catharin meuser et Henry Fritzeu ont déclaré
en savoir signer
Meuser

2

N.º 17

ACTE DE MARIAGE.

X

29.5.1813

L'AN mil huit cent *treis* le *Dieu neuf* - du mois de *Mai* - par-devant nous
Jacques Meuser Maire d. *Waldorf* - officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Paul Jumbrowski*.

ans, né à *Alfter* - département de *Rhin et moselle* âgé de *Vingt deux*
demeurant à *Brenig* - département de *la Moselle* profession d. *Cultivateur*
Adam Jumbrowski - et d. *Gertrude Liberty* fils des *jeux*
demeurant à *Alfter* - département de *Rhin et moselle*.

Et demoiselle *Gertrude Wasperschaff*
âgée de *Vingt quatre* - ans, née à *Deudorf* - département de *la Moselle*
profession d. *Cultivateur* demeurant à *Deudorf* - département de *la Moselle*
fille de *Jacques Wasperschaff* et d. *Catharine*
Pohl demeurant à *Deudorf* - département de *la Moselle*.

2.6.1813
2.9.1813

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie de *Waldorf* - savoir, la première le *neuf Mai*
et la seconde le *seize du même mois* que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée ;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Paul Jumbrowski - et *Gertrude Wasperschaff*
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Guillaume Pohl* - âgé
de *53* - ans, profession d. *Cultivateur* - demeurant à *Bornheim* - qui nous a
dit être *oncle* - de l'époux.
et *Lambert Liberty* - âgé de *12* - ans, profession d. *Cultivateur*
demeurant à *Deudorf* - qui nous a dit être *oncle* - de l'épouse.
et *Pierre Schlaup* - âgé de *16* - ans, profession d. *Cultivateur*
demeurant à *Brenig* - qui nous a dit être *oncle* - de l'épouse.
et *Sonr Pohl* - âgé de *18* - ans, profession d. *Cultivateur*
demeurant à *Deudorf* - qui nous a dit être *voisin* - de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture.

*Jacobus Wasperschaff, Gertrude Wasperschaff et
Sonr Pohl ont devant nous signé.*
Meuser

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *trois* le *dieu neuf* - du mois de *May* - par-devant nous *Jacques Meuser* Maire d' *Waldruff* - officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Pierre Mettesheim* *vœuf*.

9/2.67

âgé de *quarante six* - ans, né à *Waldruff* - département de *la Moselle* - profession d' *Cultivateur* demeurant à *Waldruff* - département de *la Moselle* - fils de *feu Jacques Mettesheim* et de *feu Mechtildis Diehs* demeurant à *Waldruff* - département de *la Moselle*.

73/22

Et demoiselle *Elisabeth Junckersdoff* âgée de *vingt six* - ans, née à *Bornheim* - département de *la Moselle* profession d' *Cultivateur* demeurant à *Bornheim* - département de *la Moselle* fille d' *Henry Junckersdoff* et de *feu Eve Broeth* demeurant à *Bornheim* - département de *la Moselle* *Lequel* *présent à l'acte a voulu consentir.*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d' *Waldruff* - savoir; la première le *neuf* du mois de *May* et la seconde le *deux* du *même* mois - que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d' *extraits de naissance* des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Pierre Mettesheim* - et *Elisabeth Junckersdoff* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Breuer* - âgé de *48* - ans, profession d' *Cultivateur* - demeurant à *Waldruff* - qui nous a dit être *neveu* de l'époux et *Guillaume Schonack* - âgé de *54* - ans, profession d' *Cultivateur* demeurant à *Waldruff* - qui nous a dit être *oncle* de l'époux et *Henry Junckersdoff* - âgé de *38* - ans, profession d' *Cultivateur* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Wendelin Ruscher* - âgé de *32* - ans, profession d' *Cultivateur* demeurant à *Waldruff* - qui nous a dit être *voisin* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *Pierre Mettesheim*

Joseph Breuer *Guillaume Schonack*
Henry Junckersdoff
Wendelin Ruscher *Meuser*
Elisabeth Junckersdoff ont déclaré ne savoir signer.



N^o 19 ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *treize* le *vingt six* du mois d. *Mai* par-devant nous
l'état civil, sont comparus le sieur *Jacques Meuser* Maire d. *Waldorf* - officier de

ans, né à *Waldorf* - département d. *la Moselle* - profession d. *Cultivateur*
demeurant à *Waldorf* - département d. *la Moselle* - fils d. *René*
Knapstein et d. *feu Marie Dornier*

Et demoiselle *Léa Schaefer*
âgée de *vingt six* ans, née à *Waldorf* - département d. *la Moselle*
profession d. *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* - département d. *la Moselle*
fille d. *Michel Schaefer* et d. *Gertrude*

Léa Schaefer demeurant à *Waldorf* - département d. *la Moselle* qui
Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux et

attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie de *Waldorf* - savoir, la première le *seize* du mois de *Mai*
et la seconde le *vingt trois* du même mois que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée ;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

XX

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que

Mathieu Knapstein - et *Léa Schaefer*
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Bauer* - âgé
de *42* - ans, profession d. *Cultivateur* - demeurant à *Waldorf* - qui nous a
dit être *beau-frère* - de l'époux

et *Wendelin Knapstein* - âgé de *32* - ans, profession d. *tailleur*
demeurant à *Waldorf* - qui nous a dit être *ami* - de l'époux

et *Theodor Knapstein* - âgé de *29* - ans, profession d. *cabaretier*
demeurant à *Waldorf* - qui nous a dit être *voisin* - de l'époux

et *Pierre Knapstein* - âgé de *46* - ans, profession d. *Cultivateur*
demeurant à *Waldorf* - qui nous a dit être *ami* - de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture.

Mathieu Knapstein *Rudolph Knapstein*
Léa Schaefer
Jean Bauer
Wendelin Knapstein
Theodor Knapstein
Pierre Knapstein

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *treize* le *Vingt Six* du mois d' *Mai* par-devant nous
Jacques Meunier Maire d' *Waldorf* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Mathieu Wasperschaff*

âgé de *trente*
ans, né à *Dersdoff* - département d' *la Moselle* - profession d' *Cultivateur*
demeurant à *Dersdoff* - département d' *la Moselle* - fils de *Jacques*
Wasperschaff - et de *Katharine Pohl*

a l'acte ont sutant consenti demeurant à *Dersdoff* - département d' *la Moselle*, qui p
Et demoiselle *Anne Katharine Schalleberg*
âgée de *Vingt Six* ans, née à *Dersdoff* - département d' *la Moselle*
profession d' *Cultivateur* demeurant à *Dersdoff* - département d' *la Moselle*
fille de *Severin Schalleberg* et de *Anne Marie*
Schalleberg demeurant à *Dersdoff* - département d' *la Moselle*, qui p
a l'acte ont sutant consenti

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie d' *Waldorf* - savoir; la première le *Sept* ou *mois de Mai*
et la seconde le *Vingt Trois* du *même* mois que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir d' *extraits de naissance des parties contractantes*

XX

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Mathieu Wasperschaff - et *Anne Katharine Schalleberg*
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Henri Pohl* âgé
de *57* - ans, profession d' *Cultivateur* - demeurant à *Bonheim* - qui nous a
dit être *oncle* de l'époux
et *Guillaume Pohl* - âgé de *53* - ans, profession d' *Cultivateur*
demeurant à *Bonheim* qui nous a dit être *oncle* - de l'époux
et *Pierre Pettesheim* - âgé de *46* - ans, profession d' *Cultivateur*
demeurant à *Waldorf* - qui nous a dit être *ami* - de l'époux
et *Henri Pley* - âgé de *65* - ans, profession d' *Cultivateur*
demeurant à *Dersdoff* - qui nous a dit être *voisin* - de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture. *avec Catherine Schalleberg et Henry Pley*
ont déclaré ne savoir signer
Mathieu Wasperschaff *Jacobus Wasperschaff*
Severin Schalleberg *Henrich Pohl*
Wilhelm Pohl *Peter Pettesheim*
Meunier



N° 91

ACTE DE MARIAGE.

L'an mil huit cent *treis* le *vingt neuf* du mois de *Mai* par-devant nous
Jacques Meunier Maire de *Waldorf* - officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Reaul Schonck*

âgé de *Cinquante sept*
ans, né à *Waldorf* - département de *la Moselle* - profession de *Journalier*
demeurant à *Waldorf* - département de *la Moselle* - fils des *seurs*
Andri Schonck - et de *Anne Aufmacher*
en leur vivant - demeurant à *Waldorf* - département de *la Moselle*

Et demoiselle *Sybill Schoenberg*
âgée de *quarant* ans, née à *Brosberg* - département de *la Moselle*
profession de *servant* - demeurant à *Waldorf* - département de *la Moselle*
fille des *seurs* *Jean Schoenberg* - et de *Marguerite*
Reaul en leur vivant - demeurant à *Brosberg* - département de *la Moselle*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie de *Waldorf* savoir, la première le *neuf* du mois de *Mai*
et la seconde le *deux* du même mois - que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée ;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir d'iceux extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Reaul Schonck et *Sybill Schoenberg*
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Pierre Pettesheim* - âgé
de *soix* ans, profession de *Cultivateur* - demeurant à *Waldorf* - qui nous a
dit être *neveu* de l'époux.
et *Pierre Duer* - âgé de *soix* ans, profession de *Cultivateur*
demeurant à *Waldorf* - qui nous a dit être *voisin* de l'époux.
et *Christian Schoenberg* - âgé de *soix* ans, profession de *Cultivateur*
demeurant à *Brosberg* - qui nous a dit être *frère* de l'époux.
et *Guillaume Schonck* - âgé de *soix* ans, profession de *Cultivateur*
demeurant à *Waldorf* - qui nous a dit être *frère* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture.

Jacques Meunier
Pierre Pettesheim
Jean Schoenberg
Guillaume Schonck
Sybill Schoenberg et *Guillaume Schonck*
ont signé en faveur
Meunier

ACTE DE MARIAGE.

9/16

L'AN mil huit cent *vingt* le *deux* du mois de *juin* par-devant nous *Jacques Meuser* Maire de *Waldorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Antoine Hartmann*

Agé de *vingt sept* ans, né à *hemmerich* département de *la roer* profession de *Cultivateur* demeurant à *hemmerich* département de *la roer* fils de *mathias Hartmann* et de *Gertrude Wald*

17.7.15k

demeurant à *hemmerich* département de *la roer* *acte ont déclaré consentir* Et demoiselle *Gertrude Hiliger*

12.3.89k

Agée de *vingt quatre* ans, née à *hemmerich* département de *la roer* profession de *Cultivateur* demeurant à *hemmerich* département de *la roer* fille de *André Hiliger* présent et *consentant* et de *Gertrude Frings* décédée demeurant à *hemmerich* département de *la roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorf* savoir; la première le *vingt trois* du mois de *mai* et la seconde le *treize* du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que

Antoine Hartmann et *Gertrude Hiliger* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *André Hiliger* Agé de *69* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *hemmerich* qui nous a dit être *pere* de l'épouse et *mathias Hartmann* âgé de *56* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *hemmerich* qui nous a dit être *pere* de l'épouse et *Servatius Hiliger* âgé de *35* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *hemmerich* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Michel Hartmann* âgé de *24* ans, profession de *Garde Champ* demeurant à *hemmerich* qui nous a dit être *pere* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Antoine Souffran *André Hiliger* *Antoine Hartmann* *Servatius Hiliger* *Gertrude Wald* *Gertrude Hiliger* ont déclaré ne savoir signer *Michel Hartmann* a également déclaré ne savoir signer *Meuser*



N° 23

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *vingt* le *Dix* du mois de *juin* par-devant nous
Raques meuler Maire de *Waldorf* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Wollersheim*

âgé de *trente six*
 ans, né à *Sommersum* département de *la Roer* profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Sommersum* département de *la Roer* fils de *Jean Hubert*
Wollersheim et d'une mariée *Gissen vivante*
 demeurant à *Sommersum* département de *la Roer*

Et demoiselle *Christine Liberty*
 âgée de *vingt six* ans, née à *Waldorf* département de *la Roer*
 profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* département de *la Roer*
 fille de *Jean Pierre Liberty* et d'une *Gissen*
 demeurant à *Waldorf* département de *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorf* savoir, la première le *trente de moi le may* et la seconde le *siè Juin* que les actes dressés sur ces publications ont été dûement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Wollersheim* et *Christine Liberty* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Paul Liberty* âgé de *60* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *oncle* de l'épouse et *Paul Liberty* âgé de *24* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *frère* de l'épouse et *Jean Bursch* âgé de *35* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Jean Bursch* âgé de *30* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Johann Wollersheim *Paulus Liberty*
Christine Liberty *Paulus Liberty* *Johann Bursch* *Peter Gät*
Johann Bursch
Musey

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *treize* le *vingt trois* du mois de *juin* par-devant nous *Jacques Meuses* Maire de *Waldorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Hermanus Meuses*

âgé de *vingt six* ans, né à *Alfter* département de *Rhin et moselle* profession de *Cultivateur* demeurant à *Alfter* département de *Rhin et moselle* fils de *Edmond Meuses*

et de Gertrude Jürg *Cipresant* *et consentante* demeurant à *Alfter* département de *Rhin et moselle* Et demoiselle *Helene Schmitz*

âgée de *vingt trois* ans, née à *Roisdorf* département de *la Moselle* profession de *Cultivateur* demeurant à *Roisdorf* département de *la Moselle* fille de *Lambert Schmitz* *Cipresant et consentant* et de *Anna Christine Vossen* *présent et consentante* demeurant à *Roisdorf* département de *la Moselle*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorf* savoir; la première le *treize* du mois de *juin* et la seconde le *vingt* du même *Mois* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Hermanus Meuses* et *Helene Schmitz* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Lambert Schmitz* âgé de *58* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Roisdorf* qui nous a dit être *pere* de l'époux et *Edmond Meuses* âgé de *69* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Alfter* qui nous a dit être *pere* de l'épouse et *Godfried Guesen* âgé de *27* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Roisdorf* qui nous a dit être *beau-pere* de l'époux et *Pierre Nettekoven* âgé de *46* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *ami* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Gertrude Jürg et Anna Christine Vossen ont déclaré
Hermanus Meuses *Helene Schmitz* *Lambert Schmitz*
Edmond Meuses *Godfried Guesen* *Pierre Nettekoven*
Meuses

N^o 27

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *vingt quatre* le *vingt quatre* du mois de *juin* par-devant nous
Jacques Meuser Maire de *Waldorf* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *piere Patten* veuf

âgé de *soixante six*
 ans, né à *Wiltberg* département de *la Saar* profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Bornheim* département de *la Saar* fils de *Nicola Patten*
 et de *Catherine Erbstum* tous deux
 decedés — demeurant à *Wiltberg* département de *la Saar*

Et demoiselle *Catherine Schmitz* veuve
 âgée de *quarante quatre* ans, née à *Wilterschmitt* département de *la Saar*
 profession de *Cultivateur* demeurant à *Bornheim* département de *la Saar*
 fille de *Gebrard Schmitz* et de *Margarethe*
Wibaums tous deux decedés demeurant à *Wilterschmitt* département de *la Saar*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux et
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
 la mairie de *Waldorf* savoir, la première le *treize* du mois de *juin*
 et la seconde le *vingt* du même mois que les actes dressés sur ces publica-
 tions ont été dûement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée ;
 faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
 présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
piere Patten et *Catherine Schmitz*
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Antoine Syber* âgé
 de *34* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Bornheim* qui nous a
 dit être *ami* de l'époux
 et *Henri Sülz Dorf* âgé de *39* ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *beau frere* de l'époux
 et *Guilleaume Matthiesen* âgé de *40* ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Bornheim*, qui nous a dit être *ami* de l'époux
 et *Jean Patten* âgé de *33* ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *frere* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
 qu'il leur en a été fait lecture.

Les parties contractantes et *Henri Syber* ont déclaré
 savoir écrire

Jacques Meuser
Antoine Syber
Guilleaume Matthiesen
Jean Patten
piere Patten
Catherine Schmitz

N.º 26.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *vingt* le *sept* du mois de *Juillet* par-devant nous *Jacques Meuser* Maire de *Waldorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Guillaume Schmitz*

âgé de *vingt six* ans, né à *Mohrenkoven* département de *Rhin-et-Meuse* profession de *valet* demeurant à *Ladorf* département de *la Roer* fils de *Jodac Schmitz*

et d'une mariée *Therese* représentée et consentante demeurant à *Mohrenkoven* département de *Rhin-et-Meuse*

Et demoiselle *anne Sophie Fischer* âgée de *vingt cinq* ans, née à *Ladorf* département de *la Roer* profession de *servante* demeurant à *Ladorf* département de *la Roer* fille d' *andré Fischer* et de *Veronique abers*

demeurant à *Ladorf* département de *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorf* savoir; la première le *vingt sept* du mois de *Juin* et la seconde le *quatre* du mois de *Juillet* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d'extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Guillaume Schmitz* et *anne Sophie Fischer* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *andré Fischer* âgé de *62* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Ladorf* qui nous a dit être *perc* de l'épouse

et *Jodac Schmitz* âgé de *65* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Mohrenkoven* qui nous a dit être *perc* de l'épouse

et *Pierre Menseler* âgé de *39* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Ladorf* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

et *Jacques Roussel* âgé de *ans*, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

L'Épouse *Sophie Fischer* et le témoin *andré Fischer* *anne mariée Fischer* ont déclaré ne savoir signer.
Waldorf *Waldorf* *Jodac Schmitz* *Jacob Buisch Meuser*

N.º 27

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *trois* le *quatorze* du mois de *Juillet* par-devant nous
Jacques Meuser Maire de *Waldorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Hubert Longprich*

ans, né à *Cologne* département de *la Moselle* âgé de *quarante six*
demeurant à *Waldorf* département de *la Moselle* profession de *Cultivateur*
Longprich et d' *Adelaide Lautsch* fils de *seus* *Frederic*
demeurant à *Cologne* département de *la Moselle*

Et demoiselle *Anna Marie Schrems*
âgée de *trente trois* ans, née à *Waldorf* département de *la Moselle*
profession de *Cultivatrice* demeurant à *Waldorf* département de *la Moselle*
fille de *seus* *Lautsch Schrems* et de *Emelie*
Schlaus demeurant à *Waldorf* département de *la Moselle*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorf* savoir, la première le *vingt sept* du mois de *Juin* et la seconde le *quatre* *Juillet* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir de *ces* extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Hubert Longprich* et *Anna Marie Schrems* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Pierre Schmitt* âgé de *29* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Paul Schlaus* âgé de *48* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *parent* de l'épouse et *Jean Dix* âgé de *28* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Theodor Hoffmann* âgé de *40* ans, profession de *Cabaretier* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Les parties contractantes et le témoin *Jean Dix* ont déclaré ne savoir signer
Hubert Longprich *Rodolff Schlaus* *Jacobus Justmann*
Meuser

quatorzième de dernier feuille
Manger

N.º 28.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *vingt* le *quatre* du mois d' *août* par-devant nous
Jacques Meuser Maire de *Waldorff* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Henri Düx*

âgé de *vingt* ans, né à *Waldorff* département de *la Saar* profession de *Cultivateur*
demeurant à *Waldorff* département de *la Saar* fils de *feu Mathieu*
Düx et d' *Anne Bröchers* *épouse et*
consentant. demeurant à *Waldorff* département de *la Saar*

Et demoiselle *Catherine Düx*
âgée de *vingt* ans, née à *Waldorff* département de *la Saar*
profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorff* département de *la Saar*
fille d' *Antoine Düx* *présent et consentant* et d' *Anne Marie*
Frings *épouse et consentant* demeurant à *Waldorff* département de *la Saar*

767282
82

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorff* savoir; la première le *vingt* du mois d' *août* et la seconde le *premier* du mois d' *août* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Henri Düx* et *Catherine Düx* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Klott* âgé de *22* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorff* qui nous a dit être *beau-père* de l'époux et *Chiodor Hoffmann* âgé de *40* ans, profession de *Cabaretier* demeurant à *Waldorff* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Archieu Klott* âgé de *53* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorff* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Antoine Düx* âgé de *53* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorff* qui nous a dit être *père* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le present acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *Anne Bröchers et Anne Marie Frings*

Antoine Düx
Jean Klott
Chiodor Hoffmann
Archieu Klott
Antoine Düx
Les le present *Registre* contenant *vingt huit* articles de mariage par moi *Jacques Meuser* *Sous-préfet* maire *Meuser* de *Waldorff* à *Waldorff* le premier Janvier 1814
Meuser



Deux feuilles Supplement avis pour la mairie
de Waldorf.

Premier feuillet
Supplement



N.º 29

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *trois* le *douze* du mois d' *août* par-devant nous
Jacques Meuser Maire de *Waldorf* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Mathieu Cuffert*

âgé de *vingt trois*
ans, né à *Waldorf* département de *la Roer* profession de *Cultivateur*
demeurant à *Waldorf* département de *la Roer* fils de *Jean Cuffert*
présent et consentant et de *Marie Fremes* *présent et*
consentant demeurant à *Waldorf* département de *la Roer*

Et demoiselle *Anne Gertrude Knebel*
âgée de *vingt sept* ans, née à *Merten* département de *la Roer*
profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* département de *la Roer*
fille de *Jean Knebel* et de *Anne Catherine*
Roemer Diez demeurant à *Merten* département de *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie de *Waldorf* savoir, la première le *premier août*
et la seconde le *deux août* que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée ;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir des *extraits de naissance des parties contractantes*

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Mathieu Cuffert et *Anne Gertrude Knebel*
ont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Mary* âgé
de *34* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* qui nous a
dit être *ami* de l'époux
et *Jean Bourscheid* âgé de *22* ans, profession de *tailleur*
demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *ami* de l'épouse
et *Jacques Diez* âgé de *29* ans, profession de *Cultivateur*
demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *beau-père* de l'épouse
et *Jean Cuffert* âgé de *54* ans, profession de *Cultivateur*
demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *père* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture.

les parties contractantes et les témoins Jacques
Diez et Jean Cuffert ont déclaré ne
savoir signer. *Johann Joseph*
Johann Louis *Maires*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *trois* le *Vingt deux* du mois de *Septembre* par-devant nous *Jacques Meuser* Maire de *Walldorff* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Pierre Schaefer*

âgé de *Vingt quatre* ans, né à *Ladorff* département de la *Roer* profession de *Jordonneur* demeurant à *Ladorff* département de la *Roer* fils de *feu Adam Schaefer* et de *marie meyers* (présent et consentant) demeurant à *Ladorff* département de la *Roer*

Et demoiselle *Katharine Vianden* âgée de *Vingt* ans, née à *Roisdorff* département de la *Roer* profession de *Servante* demeurant à *Heumersich* département de la *Roer* fille de *feu Choma Vianden* et de *Agnes oblas* demeurant à *Roisdorff* département de la *Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walldorff* savoir; la première le *douze* du mois de *Sept* et la seconde le *dix neuf* du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des *extraits de naissance des parties contractantes*

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Pierre Schaefer* et *Katharine Vianden* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Guillaume Vesij* âgé de *54* ans, profession de *Charron* demeurant à *Ladorff* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Georgi Chieson* âgé de *40* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Roisdorff* qui nous a dit être *beau père* de l'époux et *Henri Schmitz* âgé de *51* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Roisdorff* qui nous a dit être *beau père* de l'époux et *Servais Heiliger* âgé de *33* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Heumersich* qui nous a dit être *beau père* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

L'Epoux Katharine Vianden et Georgi Chieson
marie meyers ont déclaré ne savoir signer
Pastor J. J. Servatius Heiliger Juwif J. J. Meuser
Abelmeijer



2^m
11

N^o 31

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *vingt* le *treize* du mois de *Septembre* par-devant nous
Jacques Meuser Maire de *Waldruff* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Chiry Wisrichen*

âgé de *vingt Sept*
ans, né à *Waldruff* département de *la Roer* profession de *Cultivateur*
demeurant à *Waldruff* département de *la Roer* fils de *Jean Guillaume*
Wisrichen et de *Madeleine Floss* *Apprent et consentant*
demeurant à *Waldruff* département de *la Roer*

Et demoiselle *marquithé Sontgen*
âgée de *vingt Cinq* ans, née à *Brenig* département de *la Roer*
profession de *Sans Etat* demeurant à *Brenig* département de *la Roer*
fille de *Jean Sontgen* *Apprent et consentant* et de *Billé Bungers*
Apprent et consentant demeurant à *Brenig* département de *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldruff* savoir, la première le *deux neuf* du mois de *Septembre* et la seconde le *vingt six* du *même* mois que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d*ix* extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Chiry Wisrichen et *Marquithé Sontgen*
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jacques Kuhl* âgé de *57* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldruff* qui nous a dit être *beau pere* de l'époux
et *Jean Sontgen* âgé de *60* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Brenig* qui nous a dit être *pere* de l'épouse
et *André Colmer* âgé de *53* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldruff* qui nous a dit être *Cousin* de l'époux
et *Pierre Trings* âgé de *46* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldruff* qui nous a dit être *ami* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

L'Epouse *marquithé Sontgen* et *Pierre Trings*, mariés
ont déclaré au savoir *Chiry Wisrichen*
Jacob August Jo Sontgen
Meuser

L'AN mil huit cent troize le troize du mois d' Octobre par-devant nous
Jacques Meuser Maire de Waldorff officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur Pierre Keller

âgé de vingt trois
 ans, né à Betzdorf département de la Roer profession de Cultivateur
 demeurant à Betzdorf département de la Roer fils de Jean Christian
Keller et de Gertrude Laurenberg Consentant
 demeurant à Betzdorf département de la Roer

Et demoiselle Gertrude Schladen
 âgée de treize un ans, née à Bornheim département de la Roer
 profession d' Sans Etat demeurant à Bornheim département de la Roer
 fille de Martin Schladen decedé et de Catherine König
decedée demeurant à Bornheim département de la Roer

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
 la mairie de Waldorff savoir; la première le trois du mois d' Octobre
 et la seconde le Dix du même mois que les actes dressés sur ces publica-
 tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
 faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
 présent acte, savoir d' extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, ayons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Pierre
Keller et Gertrude Schladen
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Pierre nettesheim âgé
 de 46 ans, profession d' Cultivateur demeurant à Waldorff qui nous a
 dit être ami de l'époux
 et Antoine Laurenberg âgé de 55 ans, profession d' Cultivateur
 demeurant à Betzdorf qui nous a dit être Oncle de l'époux
 et Gaspar Schladen âgé de 34 ans, profession d' Cultivateur
 demeurant à müchelnhausen qui nous a dit être frere de l'épouse
 et Pierre Laurenberg âgé de 60 ans, profession d' Cultivateur
 demeurant à Bornheim qui nous a dit être Oncle de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
 qu'il leur en a été fait lecture.

Gertrude Schladen et les Conjoints Antoine Laurenberg et
Gaspar Schladen ont déclaré ne savoir signer
Antoine Laurenberg Gertrude Schladen
Pierre nettesheim Muser

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent ~~vingt~~ le ~~vingt~~ du mois d' ~~Octobre~~ par-devant nous
Jacques Meuser Maire de *Waldorff* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Thierry Schneider*

âgé de *vingt sept*
 ans, né à *Heimbach* département de *la Moselle* profession de *valet*
 demeurant à *Breidig* département de *la Moselle* fils de *Jean Pierre*
Schneider et de *Marie Gertrude* *Staub*

demeurant à *Heimbach* département de *la Moselle*

Et demoiselle *Marie Joseph Henseler*
 âgée de *trente un* ans, née à *Wiltz* département de *la Moselle*
 profession de *servante* demeurant à *Breidig* département de *la Moselle*
 fille de *Henri Henseler* *Cyprien et Constance* et d' *Elisabeth Heijer*
Cyprien et Constance demeurant à *Wiltz* département de *la Moselle*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux et
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
 la mairie de *Waldorff* savoir, la première le *dix* du mois d' *Octobre*
 et la seconde le *dix sept* du même mois que les actes dressés sur ces publica-
 tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée ;
 faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
 présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que

Thierry Schneider et *Marie Joseph Henseler*
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Rodolphe Schlaufs* âgé
 de *48* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorff* qui nous a
 dit être *ami* de l'épouse

et *Georgi Eulen* âgé de *30* ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Waldorff* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

et *Jacques Nothel* âgé de *58* ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Waldorff* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

et *Jean Franck* âgé de *93* ans, profession de *Cordonnier*
 demeurant à *Breidig* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
 qu'il leur en a été fait lecture. *Henri Henseler, Elisabeth Heijer*

Les parties contractantes et le témoin *Georgi Eulen*
 ont déclaré ne savoir signer
Rodolphe Schlaufs *Georgi Eulen* *Jos. Nothel* *Jean Franck*
Meuser

L'AN mil huit cent *trois* le *Vingt un* du mois d' *Octobre* par-devant nous
Jacques Meuses Maire de *Waldorff* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Mathias Engels* *veuf*
 âgé de *cinquante*
 ans, né à *Waldorff* département de *la Moselle* profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Waldorff* département de *la Moselle* fils de *Jean Michel*
Engels et de *Gertrude Stupp*
 demeurant à *Waldorff* département de *la Moselle*

Et demoiselle *Christine Moll*
 âgée de *quarante cinq* ans, née à *Breuij* département de *la Moselle*
 profession de *sans état* demeurant à *Breuij* département de *la Moselle*
 fille de *Jean Mathias Moll* et de *Appoloni*
Brückner demeurant à *Breuij* département de *la Moselle*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
 la mairie de *Waldorff* savoir; la première le *dix* du mois d' *octobre*
 et la seconde le *dix sept* du même mois que les actes dressés sur ces publica-
 tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
 faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
 présent acte, savoir des *extraits de naissance* des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Mathias Engels et *Christine Moll*
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Pierre Breuer* âgé
 de *42* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorff* qui nous a
 dit être *ami* de l'époux
 et *Mathieu Kohn* âgé de *48* ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Dorheim* qui nous a dit être *beau-frère* de l'épouse
 et *Jean Breuer* âgé de *40* ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Waldorff* qui nous a dit être *ami* de l'époux
 et *Gaspard Gammersbach* âgé de *29* ans, profession de *Soutien de loi*
 demeurant à *Thermony* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
 qu'il leur en a été fait lecture.

Les parties contractantes et les témoins Mathias
Kohn et Pierre Breuer ont déclaré ne savoir
signer *Joséphine Kohn*
Gaspard Gammersbach *Meuses*

N.º 35 — ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *trois* le *vingt huit* du mois d' *Octobre* par-devant nous
Jacques Meuser Maire d' *Waltroff* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Klein*

29. 11. 56
ans, né à *Roisdorff* département d' *la Roer* profession d' *Cultivateur*
demeurant à *Roisdorff* département d' *la Roer* fils de *Jacques*
Klein et de *Christine Wuhl Cypresant et*
Contstant demeurant à *Roisdorff* département d' *la Roer*

Et demoiselle *Marie Recht* *29. 11. 56*
âgée de *vingt huit* ans, née à *Roisdorff* département d' *la Roer*
profession de *Servante* demeurant à *Roisdorff* département d' *la Roer*
fille de *Gaspar Recht Cypresant et Contstant* et de *Sophie Weirais*
Cypresant et Contstant demeurant à *Roisdorff* département d' *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie d' *Waltroff* savoir, la première le *die sept* du mois d' *Octobre*
et la seconde le *vingt quatre* du même mois que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée ;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir des *extraits de naissance des parties contractantes*

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Jean Klein et *Marie Recht*
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Gaspar Recht* âgé
de *66* ans, profession d' *Cultivateur* demeurant à *Roisdorff* qui nous a
dit être *père* de l'époux
et *Henri Klein* âgé de *36* ans, profession d' *Cultivateur*
demeurant à *Roisdorff* qui nous a dit être *père* de l'époux
et *Jacques Hellesheim* âgé de *22* ans, profession d' *Cultivateur*
demeurant à *Waltroff* qui nous a dit être *ami* de l'époux
et *Gaspar Gabrinus* âgé de *29* ans, profession de *Secrétaire de la mairie*
demeurant à *Waltroff* qui nous a dit être *ami* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture.

Christine Wuhl, Sophie Weirais et Marie Recht
ont déclaré ne savoir signer.
Jacques Meuser *Gaspar Joseph Recht*
Jean Klein *Jacques Hellesheim* *Gaspar Gabrinus*
Meuser

matrimoine de Demoiselle Sühel de Supplément
Mancure

N.º 36 ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *treize* le *vingt quatre* du mois de *Novembre* par-devant nous
Jacques meuser Maire de *Waldorff* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Balthasar Merzbach*
agé de *vingt trois*
ans, né à *Flaunersheim* département de *Rhin et moselle* profession de *Taquet*
demeurant à *alfter* département de *Rhin et moselle* fils de *Lucie merzbach*
Cyprien et consentant et de *Catherine Kopp Cyprien et consentant*
demeurant à *Flaunersheim* département de *Rhin et moselle*
Et demoiselle *Anne Catherine Sühel*
agée de *vingt six* ans, née à *Reisdorff* département de *la Saar*
profession de *sans Etat* demeurant à *Reisdorff* département de *la Saar*
fille de *feu Robert Sühel* et de *feu Anne Cath*
questers demeurant à *Reisdorff* département de *la Saar*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorff* savoir; la première le *quatorze* du mois de *Novembre* et la seconde le *vingt un* du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des *extraits de naissance des parties contractantes*

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Balthasar Merzbach* et *Anne Catherine Sühel* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Heisterbach* âgé de *54* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Reisdorff* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Jean Sühel* âgé de *31* ans, profession de *Journalier* demeurant à *Reisdorff* qui nous a dit être *frere* de l'épouse et *Jacques Wettesheim* âgé de *23* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorff* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Gaspard Gammerschlag* âgé de *26* ans, profession de *Secrétaire de mairie* demeurant à *Chemmich* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

L'Epouse *Anne Catherine Sühel* et *Jean Sühel*
Merzbach et *Catherine Kopp*
ont déclaré ne savoir signer.
Balthasar Merzbach *Jean Heisterbach*
Gaspard Gammerschlag *Jacob Wettesheim*
Cos le présent registre supplémentaire contenant le
des mariages par moi Jacques Meuser Maire de Waldorff
à Waldorff le premier Janvier 1814



TABLE ALPHABÉTIQUE des Actes de mariages de la mairie d
pour l'an dressée en exécution du décret impérial du 20 juillet 1807.

N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.	N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.
	<i>B</i>				
25	Batten Pierre et Schmitz Cath.	24 Juin	14	mütleus Clement et assemans Elsabeth	29 avri
16	Conzen Jacques et Doly an. ^{Christ.} Cath.	19 maij	18	Netterheim Pierre et Junkersdorf Elisabeth	19 may.
1	Dercum franc. et Fischer an. mar.	2 Janv.	13	Dores Joseph et Engels Cath.	28 avri
28	Dix henr. et Dix Cath.	4. août	30	Schepf Pierre et Vanden Cath.	22 sept.
34	Engels math. et moll an. Cath.	21. octob.	26	Schmitz Guil ^l et Fischer an. ^{Christ.} Cath.	7. Juill.
22	hartmann anh. ^{Heiliga} Gertr.	2 Janv.	9	Schmitt henr. et Roosen Veronique	20 Janv.
24	hennus Germ. et Schmitz helén.	23 Juin	33	Spreider Thierry et hirsels ^{mar.} Joseph	20. octob.
17	Junkersdorf Paul et Wasserschlag Gertrud	19 may.	21	Sponck Paul et Schonenberg Hilte	29 may.
6	Klett Pierre et Jaskanda Elise	17 fevrier	5	Sprungeler Gerard et hartman an. marie	10 fevrier
10	Klett Jean et Dix Gertrud	26 fevrier	4	Stiepe Jean et Henr. et Wald gertr.	27 Janv.
9	Klein martin et Schopp marg.	25 fevrier	29	Suffert math. et Pabel an. Gertrud	12 août
35	Klein Jean et Aucht marie	28 octob.	3	Waltraff Jean et Cronholz anne	27 Janv.
32	Keller Pierre et Schladen Gertrud	13 1 ^{re}	11	Wiler Pierre et Frings ide	26 fevrier
7	Kayma henr. et Jellen Eve	24 fevrier	20	Wason schaffl math. et Weller Louise	26 may
19 48	Knapstein math. et Schepf Cath.	26 may	23	Wollersheim Jean et Zyber Christ.	10. Juin
27	Langeritz hub. et Ahrens an. mar.	14 Juill.	8	Wolff hub. et Schiffer Christ.	24 fevrier
15	Leeren Guillaume ^{1^{er}} et Dronk Catharine	5 may	31	Wist Pirezen Thierry et Sontgen Marg.	30. Sept.
36	Maybaug Cath. et Hüfl an. Cath.	24 nov.			
12	Moors Jean et Heuntenius marie	27 fevrier			